

CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération André Maginot - Groupement n°31 - Toutes les générations du feu

Dossier

Les 110 ans de la
croix de Guerre
1914-1918

p.5 à p.16



(c) Collection Alain Bonnet



MÉMOIRE et SOLIDARITÉ

N°361 - Septembre 2025 - 3^{ème} trimestre





ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE

Fondée en 1919. Déclarée conformément à la loi du 1-VII-1901. Approuvée par le ministre de l'Intérieur. Reconnue d'utilité publique : décret du 22 avril 1963. Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Gr. 31

Comité d'honneur :

Général d'armée (2S) Bertrand Ract-Madoux, Amiral (2S) Alain Oudot de Dainville, Général d'armée (2S) Denis Favier, Général d'armée aérienne (2S) Stéphane Abrial, Renaud Denoix de Saint Marc, vice-président du Conseil d'Etat (H), la Ville de Paris

Présidents d'honneur :

Général (2S) Jacques Larchet
Chef d'escadrons (H)
François Castanier

Membre d'honneur :

Jean Folia

Président national :

Michel Bachette-Peyrade

Vice-Présidents :

Alain Bonnet
Pierre Castillon

Secrétaire général :

Fabrice Tedoldi

Secrétaire général adjoint :

Hervé Bonnier

Trésorière nationale :

Jacqueline Combémoré

Trésorier national adjoint :

Christophe Barthélémy

Chancelier :

Christian Bayol

Conseil d'administration :

Michel Bachette-Peyrade, Christophe Barthélémy, Christian Bayol, Alain Bonnet, Hervé Bonnier, Michel Bugeaud, Pierre Castillon, Jacqueline Combémoré, Frédéric Drujon, Franck Galland, Emmanuel Montanié, Philippe Moreux, Olivier Paulus, Loïc Salmon, Fabrice Tedoldi, Olivier Yviquel.

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :

A.N.C.G.V.M.
Hôtel national des Invalides
Cour d'honneur escalier H
129, rue de Grenelle - 75007 PARIS

TRÉSORIÈRE NATIONALE :

Jacqueline Combémoré - 01 44 42 38 47
Courriel : tresoriere.ancgvm@sfr.fr

PERMANENCE SECRÉTARIAT :

mardi, mercredi et jeudi 9h30-16h00
Charlette Dumont - 01 44 42 38 47
Courriel : ancgvm@sfr.fr

SOMMAIRE

■ ÉDITORIAL	3
■ DOSSIER	5
110 ANS DE LA CROIX DE GUERRE 1914-1918	
	
■ HISTOIRE	17
<i>Sous l'uniforme : les femmes dans l'armée de Terre (1940-1944)</i>	
■ CULTURE	20
<i>L'honneur d'un colonel</i>	
■ INSTITUTION CIVILE DÉCORÉE	22
<i>Résistance PTT</i>	
■ Grandes écoles - Action mémorielle	24
<i>Institut national de service public</i>	
■ VILLES DÉCORÉES	26
<i>Gorcy (Meurthe-et-Moselle)</i>	
■ UNITÉS DÉCORÉES	28
<i>1er Régiment de hussards parachutistes et chasseur de mines tripartite Aigle</i>	
■ VIE DES SECTIONS	32
<i>Les Graves</i>	
■ FORMULAIRE D'ADHÉSION	34
<i>Membre titulaire</i>	
■ CARNET	35

Des informations complémentaires sur la Défense, renouvelées périodiquement, sont accessibles sur le **site internet** :

www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr



« Croix de guerre et Valeur militaire »



« Valeur Militaire »



« Croix de Guerre - Valeur militaire »

REVUE CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

Directeur de la publication : **Michel Bachette-Peyrade**

Rédacteur en chef : **Marc Beauvois** - Courriel : revue.ancgvm7@sfr.fr

Imprimerie : Centr'Imprim 36101 Issoudun Cedex

Dépôt légal N° 202509.0005

Commission paritaire N° 0326 A 06885

I.S.S.N. 1247-9918



ÉDITORIAL



Messieurs les chefs de corps et commandants des unités décorées, Mesdames et Messieurs les élus des villes décorées, Mesdames et Messieurs les représentants des institutions civiles décorées, Chers membres décorés et associés,

En cette rentrée de la période estivale la situation internationale ne s'est pas améliorée. S'y est ajoutée une période d'instabilité politique dont on peut penser que nos institutions permettront une issue rapide.

Notre exposition itinérante « Les Champions sportifs décorés de la croix de guerre », réalisée à l'occasion de la tenue en France des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, continue son périple à travers la France. Au moment d'écrire ces lignes, elle vient d'être installée aux Écoles militaires de Saumur (Maine-et-Loire). Rappelons que la ville de Saumur est décorée de la croix de Guerre 1939-1945 et que l'étendard de l'École de cavalerie, outre la Légion d'honneur, est décorée des croix de Guerre 1939-1945 et des Théâtres d'opérations extérieurs. Je tiens à remercier les exposants, les autorités civiles et militaires, ainsi que nos délégués locaux pour assurer une large présentation au grand-public de cette belle exposition dédiée au sport, à la Mémoire et au Monde combattant.

Comme nous l'annoncions dans un précédent numéro de notre revue, l'année 2026 verra la célébration du 70ème anniversaire de la création de la croix de la Valeur militaire, accordée depuis 1956 sans discontinuité aux soldats, marins, aviateurs, gendarmes et collectivement aux unités militaires, pour les actions d'éclat réalisées sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Je tiens à remercier le ministère des Armées pour l'accueil favorable réservé à cette initiative.

Comme vous le savez l'année 2025 marque le 110ème anniversaire de la création de la croix de Guerre 1914-1918. Le dossier de ce numéro de notre revue réalisé par notre rédacteur en chef Marc Beauvois, revient sur la création, le 2 avril 1915, de cette nouvelle distinction destinée à récompenser, par une même croix, les actions d'éclat des combattants de tous grades, du « poilu » jusqu'au généralissime et, collectivement, à de nombreuses unités militaires engagées dans les combats ainsi qu'à plus de 3.000 villes et communes, dont 16 villes étrangères.

Dans ces temps d'instabilité internationale, nous pensons à nos militaires, projetés pour notre sécurité sur les théâtres d'opérations extérieurs, en mission en métropole, outre-mer et à l'étranger dans la cadre des accords de défense de la France.

Nos pensées vont également à nos blessés, leur famille et les familles de nos disparus à qui nous devons inlassablement tout notre soutien.

Bien fidèlement.

Michel BACHETTE-PEYRADE, président national

Boutique - ANCGVM



« La Croix de Guerre 14-18 »
19 € (frais de port compris)



« Honneur de la cité »
20 € (frais de port compris)



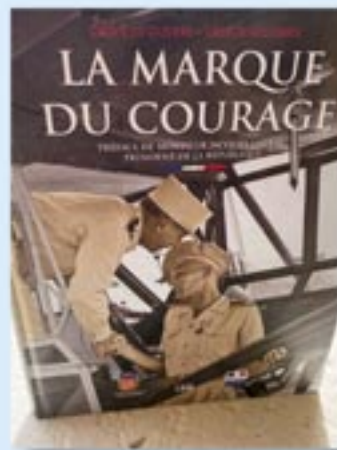
« Croix de Guerre des OPEX »
16 € (frais de port compris)



« Croix de la Valeur Militaire »
16 € (frais de port compris)



Coupelle ANCGVM
45 € (frais de port compris)



« La marque de courage »
45 € (frais de port compris)



Médaille du centenaire ANCGVM
45 € (frais de port compris)



Cendrier ANCGVM
35 € (frais de port compris)



Couteau du centenaire
35 € (frais de port compris)



Jeux de cartes ANCGVM
15 € (frais de port compris)



Nouveau Pin's ANCGVM
7 € (frais de port compris)



Cravate
40 € (frais de port compris)

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : ANCGVM

À adresser à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire
Hôtel national des Invalides, 129 rue de Grenelle, 75700 PARIS CEDEX 07

Ou

Rendez-vous sur la boutique en ligne :

<https://croixdeguerre-valeurmilitaire.fr/boutique/>



LES 110 ANS DE LA CROIX DE GUERRE 1914-1918

La médaille des braves

« Lorsque l'on parle de courage et de grandeur, c'est vers la croix de Guerre que se tournent les regards » a déclaré le Maréchal Juin.

Le 27 novembre 1914, Maurice Barrès, académicien et député de la Seine, rédigeait un éditorial dans *l'Écho de Paris* dans lequel il réclame la création : « d'une médaille de bronze pour les braves ». Il écrit : « que celui qui se dévoue à la Patrie reçoive d'elle un signe et que la France lui dise : je te voyais dans ton sacrifice »

Le 8 avril 1915, la loi créant la croix de Guerre 1914-1918 est promulguée. A sa suite seront créées les croix de Guerre des Théâtres des opérations extérieurs (1921), de 1939-1945 (1939) et de la Valeur militaire (1956). Ces croix reprendront le même système de matérialisation des échelons et des citations.

A l'origine créée pour matérialiser une citation individuelle d'un militaire, son attribution sera étendue aux citations collectives et attribuée aux unités militaires, aux communes et aux institutions militaires et civiles.

Au cours du premier conflit mondial, nombreuses seront les cartes postales faisant référence à la croix de Guerre. Les

<i>Genèse de la croix de Guerre</i>	p.6
<i>Citations individuelles</i>	p.8
<i>Insigne et attributs</i>	p.10
<i>Citations collectives d'unités</i>	p.12
<i>Citations aux collectivités civiles</i>	p.14
<i>Culte du souvenir</i>	p.16

Dossier réalisé par Marc Beauvois,
rédacteur en chef, avec les cartes postales
d'Alain Bonnet, vice-président de l'ANCGVM

philatélistes seront comblés par les éditions de timbres et d'enveloppes de premier jour. Elle servira aussi de thème de décoration à de nombreux objets (flacon, émaux, plats etc.).



© Collection Alain Bonnet



GENÈSE DE LA CROIX DE GUERRE

Une récompense individuelle à l'origine

Lorsque s'engagent les premiers combats d'août 1914, les actions d'éclat font l'objet de citations. Seules sont publiées au Journal Officiel et au Bulletin Officiel des Armées les citations à l'ordre de l'Armée, acquises le plus souvent au prix d'une vie ou d'une blessure grave. La Légion d'honneur et la Médaille militaire sont attribuées par décision du Grand Quartier Général ou par arrêté ministériel. Elles préservent ainsi leur caractère de récompenses exceptionnelles. Rapidement, les effectifs engagés sont tels que cette structure devient caduque et que les décorations traditionnelles elles-mêmes ne permettent plus de sanctionner les actes de courage qui vont se multiplier.

En décembre 1914, les batailles des Frontières, de la Marne, de l'Artois et de l'Yser ont déjà coûté 500.000 hommes à l'armée française. Au cours de celles-ci, le courage et la détermination du soldat vont s'exprimer pleinement. Les actes individuels ne sont plus rares et tous mériteraient d'être sanctionnés.

UNE IDÉE DU FRONT

L'idée partie du front se devait d'être exprimée à un haut niveau pour être recevable. Le bénéfice de l'initiative revient au général Boëlle, commandant le 4^{ème} Corps d'armée, à son chef d'État-major, le lieutenant-colonel Degoutte, et à son officier d'ordonnance, le capitaine Monflier. Début novembre 1914, la stabilisation du front de la Somme autorise les inspections parlementaires. L'une d'elles est l'occasion, pour le général qui tient le secteur de Roye, de présenter au sénateur Ernest Cauvin son projet de compléter les citations à l'ordre de l'Armée par l'octroi d'une médaille de



© Collection Alain Bonnet

bronze. Approbation immédiate du sénateur qui, le 9 novembre, pose officiellement la question au Sénat. Le ministre de la Guerre Alexandre Millerand répond, provisoirement, par la négative. Le 16 novembre, le général Boëlle reçoit celui qui va se faire l'apôtre de la grande idée. Le journaliste, écrivain, député et académicien Maurice Barrès, qui signe quotidiennement les éditoriaux du journal *L'Action française*, va focaliser l'opinion sur l'opportunité d'une récompense marquant par un signe extérieur ceux qui ont le mieux résisté aux premiers affrontements. Le 27 novembre, il réclame « une médaille de bronze pour les braves. »



PROPOSITION DE LOI

Le 23 décembre 1914, une proposition de loi, signée par 66 députés toutes tendances confondues, est déposée par Georges Bonnefous sur le bureau de la Chambre. Dans un article unique, il est écrit : « *Il est créé une médaille dite de la « Valeur Militaire » destinée à commémorer les citations individuelles des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats des armées de Terre et de Mer, à l'ordre de l'Armée, des Corps d'Armée ou des Divisions.* »

Dans sa séance ordinaire du 28 janvier 1915, la proposition Bonnefous est rapportée au nom de l'Armée par le colonel Driant qui demande en conclusion d'un discours passionné : « *Après entente avec le Grand chancelier de la Légion d'honneur que cette nouvelle décoration s'appelle « croix de Guerre », qu'elle soit en bronze clair à quatre branches surmontées d'une couronne de lauriers et suspendue à un ruban vert uni. Sur ce ruban, des agrafes de bronze portant le mot « Citation » s'étageront pour ceux qui en auront mérité plusieurs.* »

C'est une évolution importante, car pour la première fois le nom de « croix de Guerre » apparaît. Chargée de symboles, elle ne peut, dans un contexte d'aussi intense exaltation, que recevoir une adhésion massive.

La première discussion publique a lieu à la Chambre le 4 février 1915. Les députés Bonnefous et Driant

développent leur thèse qui recueille d'emblée une large approbation de principe.

Le texte suivant est unanimement adopté :

« *Article unique*

Il est créé une croix, dite « croix de Guerre » destinée à commémorer, depuis le début de la guerre de 1914-1915, les citations individuelles des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats des armées de Terre et de Mer à l'ordre de l'Armée, des Corps d'armée, des Divisions, des Brigades et des Régiments. »

C'est avec sa sérénité et sa pondération traditionnelles que le Sénat va se saisir de ce texte. Le sujet est d'importance, puisqu'il justifie la mise en place d'une commission spéciale travaillant conjointement avec la commission permanente de l'Armée. Le sénateur Murat demande : « *Pourquoi, ce ruban ne serait-il pas rouge et vert aux multiples raies alternées ? Pourquoi ne serait-il pas exactement celui qui déjà a été porté par ces vaillants d'autrefois, celui qui a disparu avec le dernier des ancêtres auquel il a été attribué, avec le dernier des survivants d'une magnifique épopée de gloire guerrière ?* » Il s'agit du ruban de la médaille de Sainte-Hélène qui rattache par lui les souvenirs glorieux des grandes guerres d'autrefois à la Grande Guerre d'aujourd'hui. Le sénateur Murat aura satisfaction.

Le 25 mars 1915, au Sénat se lèvent alors de nombreux anciens combattants de 1870 pour réclamer, comme l'avaient fait les députés, l'extension de la croix de Guerre à toutes les citations. Le 26 mars, le ministre de la Guerre Millerand vient défendre son point de vue et promettre de compléter le décret d'application par un certain nombre d'amendements qui ont été déposés. Le texte identique sur le fond à celui des députés, est adopté à l'unanimité par le Sénat.

Le retour à la Chambre, le 2 avril, ne devait être qu'une formalité et la loi promulguée le 8 avril 1915. La croix de Guerre était née.



© Collection Alain Bonnet



CITATIONS INDIVIDUELLES

Une décoration délivrée avec parcimonie

Avril 1915, la France combat depuis plus de huit mois. Le gouvernement et le Haut Commandement vont devoir publier le décret d'application mais aussi résoudre, comme l'engagement en a été pris, le problème de l'attribution rétrospective de la décoration.

Arrêtés ministériels et citations à l'ordre de l'Armée sont examinés et, dans leur majorité, ouvrent le droit à la croix de Guerre. Tout cela est réglé rapidement. Le rappel à toutes les citations de niveau inférieur non centralisées sera beaucoup plus laborieux et amènera même une certaine confusion.

NOMBRE DE CROIX DÉLIVRÉES

Après la guerre des recherches furent entreprises pour connaître avec précision le nombre de croix de Guerre délivrées. L'absence de centralisation aboutissant à des quantités des plus fantaisistes, le ministre de la Guerre publia la mise au point suivante :

« A la date du 1er mars 1920, le nombre de citations



Émilienne Moreau (17 ans). © Le Miroir 28 novembre 1915

attribuées était de 2.065.000 se décomposant comme suit :

- 60.000 citations à l'ordre de l'Armée ;
- 95.000 citations à l'ordre du Corps d'Armée ;
- 250.000 à l'ordre de la Division ;
- 300.000 à l'ordre de la Brigade ;
- 1.250.000 à l'ordre du Régiment.

Dans ces chiffres, ne sont pas comprises les citations accompagnant les Légion d'honneur et Médailles militaires et les citations accordées à titre posthume. Le



© Collection
Alain Bonnet



© Collection
Alain Bonnet

nombre de titulaires de la croix de Guerre qui n'a pas été déterminé est d'ailleurs notablement inférieur au nombre des citations indiqué ci-dessus, beaucoup de militaires ayant obtenu successivement plusieurs citations de tous ordres. » Cette confusion entre le nombre de citations et le nombre de croix n'a jamais été éclaircie. En 1925, le docteur Pagnier, vice-président des « Croix de Guerre » dénombrait 1.200.000 décorés. Seul un combattant sur six serait décoré. Cela montre la relative parcimonie avec laquelle des exploits souvent exceptionnels furent

récompensés. Dès son origine il était prévu que la croix de Guerre puisse être attribuée « aux civils et aux membres des divers personnels militarisés qui auront été l'objet d'une citation ». Le 27 novembre 1915, Emilienne Moreau est décorée de la croix de Guerre avec une citation à l'ordre de l'armée par le président de la République française. Elle a 17 ans. Le 25 septembre 1915, les troupes britanniques lancent une offensive pour prendre la ville de Loos. Emilienne Moreau leur fournit des informations et des renseignements sur les troupes allemandes. Elle installe un poste médical dans sa maison. Elle abat quatre Allemands qui tentaient de pénétrer dans sa maison. En mai 1940, les Allemands se souvenant de ses actes au cours la première guerre mondiale, l'incarcèrent. Elle s'évade et rejoint la Résistance. Au titre de la seconde guerre mondiale elle sera promue officier de la Légion d'honneur. En août 1945, elle devient Compagnon de la Libération (Six femmes sont Compagnon de la Libération dont seulement deux le seront de leur vivant). Le général De Gaulle la décore à Béthune. Elle est aussi titulaire de la croix de Guerre 1939-1945. La croix de Guerre devint une récompense pour le dévouement et l'abnégation de ceux qui, sans porter les armes ou l'uniforme, prirent de grands risques pour contribuer à la victoire.



© Collection Alain Bonnet



INSIGNE ET ATTRIBUTS

Symbole de l'espérance et du sang versé

Au début de l'année 1915, parallèlement aux actions parlementaires, des initiatives sont prises en vue de réaliser « l'insigne » de guerre qui deviendra officiellement « croix ». La Chambre des députés préjugant le vote définitif de la loi, constitue une commission d'examen des modèles proposés dès le 4 février.

Une commission est également créée au ministère de la Guerre, sous la présidence du général Graziani. Elle rassemble les représentants artistiques Bonnat, Flameng, Frantz et Jourdain, des parlementaires Murat (sénateur) et Paté (député) ainsi que des fonctionnaires.

ATTRIBUTS DE LA CROIX DE GUERRE

Dans la seconde quinzaine de mars Le colonel Buat, chef de cabinet du ministre, mobilise tout ce que la France compte de sculpteurs, graveurs et autres médailleurs spécialisés. La consultation porte sur une fourniture de 40.000 pièces. Les formes géométriques, bélières, symboles et légendes les plus divers ont été proposés parmi les quelques dizaines de maquettes soumises au concours.

Les projets doivent parvenir avant le 14 avril. La



© Collection Alain Bonnet

commission se réunit le lendemain pour examen. Elle retient tout d'abord, dans l'ordre, les projets Gardet-Fouquet et Christofle. Mais la remarque pertinente d'un fonctionnaire du ministère de la Guerre, selon laquelle l'insigne n'a pas, aux termes de la loi, la forme d'une croix, remet le choix en question et c'est finalement la proposition du syndicat des fabricants d'Ordres (projet Bartholomé) qui est adoptée. Ce syndicat qui groupe les principaux fabricants privés détient donc la propriété artistique et peut se prévaloir du titre de créateur.

MODALITES D'ATTRIBUTION

Le décret d'application daté du 23 avril 1915 précise les modalités d'attribution de la croix de Guerre et détaille dans ses formes et dans ses attributs le projet de Bartholomé :

« La croix de Guerre instituée par la loi du 8 avril 1915 est en bronze florentin du moule de 37 mm à quatre branches avec, entre les branches, deux épées croisées.

Le centre représente, à l'avant, une tête de République



© Collection Alain Bonnet



au bonnet phrygien orné d'une couronne de lauriers avec, en exergue « République française ».

Il porte au revers l'inscription 1914-1915.

La croix de Guerre est portée sur le côté gauche de la poitrine, immédiatement après la Légion d'honneur ou la Médaille militaire suspendue à un ruban vert avec liseré rouge à chaque bord et comptant cinq bandes rouges de 1,5 mm »

Chaque année une circulaire vint ensuite modifier le revers. Il existe donc des croix millésimées : 1914-1915, 1914-1916, 1914-1917, 1914-1918.

Le principe de différencier les citations aux ordres avait été la pierre d'achoppement du débat parlementaire. Si l'idée de la palme ornant le ruban peut découler de la proposition du sénateur Félix Martin, l'idée de l'étoile en revanche n'a pas été revendiquée. Les titulaires portent sur le ruban autant de palmes et d'étoiles qu'ils ont obtenu de citations aux ordres suivants :

- armée : palme de bronze en forme de branche de laurier ;
- corps d'armée : une étoile en vermeil ;
- division : une étoile en argent ;
- brigade ou régiment : une étoile de bronze.

Les étoiles sont réparties sur une, deux ou trois lignes de manière à former suivant leur nombre, soit une ligne (2), soit un triangle (3), soit un losange (4 ou



© Collection Alain Bonnet



© Collection Alain Bonnet

5). La palme (ou les palmes) surmontera les étoiles. En cas de citation unique, l'étoile ou la palme tiendra le centre du ruban.

Le placement des attributs devenant difficile lorsque le nombre de palmes atteint le nombre de cinq, une palme d'argent remplacera sur le ruban les cinq palmes de bronze. Cette disposition ne sera pas mise en œuvre. Les aviateurs, en particulier, continueront à porter autant de palmes qu'ils auront obtenu de citations correspondantes. Des photos les montrent portant un ruban démesurément long (Nungesser : 30 palmes, Fonck : 28 palmes et une étoile).



© Collection Alain Bonnet



CITATIONS COLLECTIVES D'UNITÉS

Une extension aux unités combattantes

La croix de Guerre a été créée pour commémorer les citations individuelles. Le principe de la citation collective a progressé lentement dans les esprits.

L'idée du Commandement en chef était de faire porter un insigne particulier par tous les cadres et les hommes d'un régiment ayant obtenu les plus belles citations. La circulaire du 21 avril 1916 autorise la fourragère.

LA FOURRAGÈRE

Vieille institution de la cavalerie, celle-ci était à l'origine une corde à fourrage destinée à maintenir en place les coiffures monumentales des cavaliers. Elle était tombée en désuétude après le Second Empire.



© Collection Alain Bonnet



© Collection Alain Bonnet

L'unité citée deux fois à l'ordre de l'armée ou ayant pris un drapeau à l'ennemi est autorisée à porter sur l'uniforme cette fourragère aux couleurs de la croix de Guerre, verte mouchetée de rouge. Des citations supplémentaires lui vaudront successivement les fourragères aux couleurs de la Médaille Militaire (4 citations) puis de la Légion d'honneur (à partir de 6 citations). La cravate du drapeau ou de l'étendard portera la fourragère et la croix de Guerre sur le ruban de laquelle sont accrochées les palmes et les étoiles symbolisant les citations reçues.

D
O
S
S
I
E
R

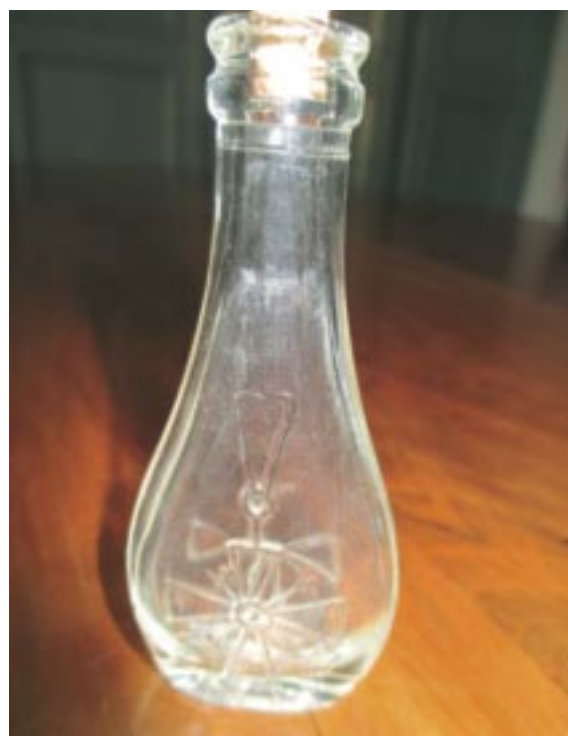


© Collection Alain Bonnet

Lorsqu'intervient l'armistice de 1918, les actions individuelles et collectives ont, dans leur majorité, reçu la sanction de leur mérite, mais la méthode



© Collection Alain Bonnet



© Collection Alain Bonnet

d'attribution sera maintenue jusqu'au 23 octobre 1919. A compter de cette date, seul le ministre accorde des citations, quel qu'en soit le niveau sur proposition des diverses autorités hiérarchiques.



CITATIONS AUX COLLECTIVITÉS CIVILES

Une reconnaissance héritée de l'Ancien Régime

Sous l'Ancien Régime, les monarques ont accordé des décorations aux communes. Louis XV attribue la croix des Mayeurs à Saint-Quentin en 1752 en récompense de la résistance de sa population pendant le siège de 1557. La Constituante de 1791 supprime en France tout ordre, toute corporation, tout signe extérieur qui suppose des distinctions.

Deux monarques sont à l'origine de la Geste républicaine qui consiste à décorer des communes pour rendre hommage au courage et aux souffrances endurées par leur population : l'Empereur Napoléon 1er et le Tsar Nicolas II.

COLLECTIVITÉS CIVILES DÉCORÉES

Le 22 mai 1815, Napoléon signe le décret impérial qui stipule que pour Chalon-sur-Saône, Tournus et Saint-Jean-de-Losne : « L'Aigle de la Légion d'honneur fera partie des armes de ces villes ».

Le 14 juillet 1916, l'ambassadeur de Russie transmet



Verdun : coussin présentant les décorations remises le 13 septembre 1916,

au ministre français des Affaires étrangères une lettre :

« Monsieur le Ministre,
Sa Majesté l'Empereur mon Auguste Souverain, désirant marquer Son admiration pour la défense héroïque de la forteresse de Verdun, vient de conférer à cette ville l'ordre de Saint-Georges.

D'ordre suprême, j'ai l'honneur de porter ce qui précède à la connaissance de Votre Excellence en ajoutant que je suis chargé de choisir d'entente avec le Gouvernement de la République, le moment où cette décision pourra être rendue publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération ». L'illustration dans son numéro du 23 septembre 1916 écrit : « C'est au Tsar que revient l'honneur d'avoir, le premier, songé à reconnaître l'héroïsme déployé par les soldats français (...) Tous les souverains alliés imitèrent avec enthousiasme cet exemple. » Lors de son voyage à Verdun, le 13 septembre 1916, le président de la République, Raymond Poincaré préside une cérémonie au cours de laquelle il déclare :

« Messieurs, à la ville de Verdun qui a souffert pour la France, à la ville de Verdun qui s'est sacrifiée pour la sainte cause du droit éternel, à la ville de Verdun dont les héroïques défenseurs auront laissé au monde un exemple impérissable de grandeur humaine, je remets : au nom de Sa Majesté l'empereur de Russie, la croix de Saint-Georges ; au nom de Sa Majesté le roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, la Military Cross ; au nom de Sa Majesté le roi d'Italie, la médaille d'or de la Valeur militaire ; au nom de Sa Majesté le roi des Belges, la croix de Léopold Ier ; au nom de Sa Majesté le roi de Serbie et de Son Altesse le prince régent, la médaille d'or de la Bravoure militaire ; au nom de Sa



© Collection Alain Bonnet

Majesté le roi de Monténégro, la médaille d'or Obilitch ; au nom du Gouvernement de la République, la croix de la Légion d'honneur et la croix de Guerre française.»

Le décret du 12 septembre 1916 attribue la Légion d'honneur à Verdun. Conformément à l'article 6 du décret du 23 avril 1915 qui stipule : « *La croix de*

Guerre est conférée, de plein droit, en même temps que la Légion d'honneur ou la Médaille militaire, aux militaires ou civils non cités à l'ordre, dont la décoration aura été accompagnée, au Journal officiel, de motifs équivalant à une citation à l'ordre de l'armée pour action d'éclat.» Verdun devient la première commune à recevoir la croix de Guerre 1914-1918. En octobre 1917, la croix de Guerre est attribuée à la ville de Dunkerque pour sa résistance exemplaire à trois années de violents et fréquents bombardements. Paul Painlevé, ministre de la Guerre, prend cette initiative contre l'avis du commandement en chef qui craint une explosion démagogique de cette mesure. D'autres citations collectives seront accordées jusqu'au-delà des années 1930. En bénéficieront les grands corps d'État, la Préfecture de Police, le Barreau de Paris, les universités et la quasi-totalité des Grandes Écoles dont le funèbre palmarès est à la mesure du sacrifice consenti (30 % de tués pour certaines). Des combattants étrangers, des villes étrangères et des institutions alliées recevront à leur tour avec solennité ce juste témoignage de reconnaissance et de gratitude.



Émaux de Longwy © Collection Marc Beauvois





CULTE DU SOUVENIR

Par les cartes postales



© Collection Alain Bonnet

D
O
S
S
I
E
R



Sous l'uniforme : les femmes dans l'armée de Terre (1940-1944)

A l'image du modèle soviétique, la loi du 11 juillet 1938 fixant l'organisation de la nation en temps de guerre prévoit la possibilité d'un engagement volontaire, voire du recrutement des Françaises dans les forces armées : « Toute personne non soumise à des obligations militaires et n'exerçant aucune profession ou n'occupant aucun emploi dans lequel son maintien est jugé utile à la mobilisation ou dans les cas prévus à l'article 1er de la présente loi, peut s'engager, dès le temps de paix ».

A la veille de la campagne de France, alors confronté à une pénurie de moyens et de personnels, le ministre de la Guerre et de la Défense nationale accepte que des femmes fassent fonction de conducteur, notamment pour les véhicules sanitaires. Ainsi, le 16 avril 1940, est créée la 1^{ère} section automobile féminine. Bien que revêtant l'uniforme et placées sous commandement militaire, ces volontaires sont toujours considérées comme des personnels civils bénévoles. Le 12 septembre 1940, l'amiral Darlan, secrétaire d'État à la Guerre, signe l'arrêté supprimant ces formations. Cette mesure s'inscrit dans la volonté du nouveau régime de réduire la place des femmes à la sphère domestique et familiale. Certaines femmes poursuivent cependant leur engagement au sein de la Croix-Rouge, tandis que d'autres rejoignent l'Afrique française du Nord (AFN), où elles contribuent à la création d'une

section automobile nord-africaine en juillet 1941 à Alger.

La France libre

Le 7 novembre 1940, un corps féminin est créé à Londres, sous commandement féminin, et rattaché aux Forces françaises libres (FFL) avant

de devenir le Corps des volontaires françaises. Le personnel féminin suit alors les mêmes formations que leurs homologues britanniques de l'« Auxiliary Territorial Service » (ATS). Dans cette dynamique, les FFL offrent aux femmes, à partir de mai 1941, une formation de mécaniciennes d'avion



Infirmières Volontaires françaises soignant un blessé. (c) SHD



au sein du Corps des auxiliaires féminines, mis en place par le lieutenant-colonel Pijaud. Bien que cette ouverture aux spécialités techniques constitue un tournant, la majorité des volontaires restent affectées à des fonctions dans lesquelles sont alors employées des femmes : secrétaires, dactylographes et infirmières. A la suite du débarquement allié en AFN en novembre 1942, sont établies en urgence trois écoles d'instruction dédiées à la formation des ambulancières-secouristes. Ces établissements, implantés sur le territoire nord-africain, ont pour mission de doter les volontaires féminines de compétences techniques nécessaires à leur engagement sur les différents théâtres d'opération : topographie, mécanique automobile, conduite en terrain difficile.

A l'hiver 1942, le colonel Lucien Mer-

lin, commandant des Transmissions des forces terrestres en AFN, crée le Corps féminin des transmissions (CFT) afin de pallier la pénurie de personnel masculin. Ces volontaires féminines, rapidement surnommées « les Merlinettes » en référence à leur créateur, sont recrutées selon des critères stricts : avoir la nationalité française ; être âgées de 18 à 45 ans ; mesurer au minimum 145 cm ; avoir le Certificat d'études primaires. Engagées sous statut civil, les « Merlinettes » portent toutefois l'uniforme et sont astreintes à la discipline militaire.

A l'issue d'une formation de 6 à 17 mois, selon les spécialités, elles assurent des fonctions dans les transmissions : opératrices radio, téléphonistes ou secrétaires d'état-major. Après la campagne de Tunisie (novembre 1942 – mai 1943), 350 à 400 volontaires sont affectées en no-

vembre 1943 au Corps expéditionnaire français en Italie (CEF) sous le commandement du général Juin. Débarquées à Naples à la fin novembre 1943, elles sont rapidement déployées sur le front et participent aux grandes batailles de la campagne d'Italie : Monte Cassino (janvier – février 1944) et Garigliano (mai 1944). A la dissolution du CEF, le 22 juillet 1944, environ 120 « Merlinettes » sont intégrées à la Première Armée française commandée par le général de Lattre de Tassigny. Elles prennent ainsi part à l'opération « Anvil-Dragon » et débarquent à Saint-Tropez le 15 août 1944. Les « Merlinettes » assurent les transmissions tout au long de la progression de la Première Armée.

Les semaines qui suivent, plusieurs dizaines d'ambulancières débarquent en Provence à bord de « half-tracks » transformés en véhicules sanitaires. Elles font partie des 2.000 femmes militaires engagées dans la Première Armée. Le parcours de ces femmes est très varié. Certaines sont des Françaises libres venues de Londres, d'autres ont rejoint les rangs depuis l'AFN, certaines viennent des Forces françaises de l'intérieur (FFI), quand d'autres, issues de la Croix-Rouge, intègrent les troupes régulières au fur et à mesure de la libération du territoire. Sans être armées, elles se retrouvent exposées aux mêmes dangers que les



Revue des Volontaires françaises par le général de Gaulle, fin 1944. (c) SHD



hommes. Mais les sources sur ces femmes militaires restent rares, seuls quelques dossiers individuels sont conservés dans les fonds du Service historique de la Défense. De plus, les archives disponibles reflètent souvent une vision masculine. Dans la dynamique des opérations dites de « blanchissement » engagées à partir de l'automne 1944, les ambulancières-secouristes sont employées afin de remplacer les soldats africains, principalement originaires d'Afrique subsaharienne, au sein des bataillons médicaux de la Première Armée. Toutefois, la majorité de ces femmes restent affectées à des postes considérés comme correspondant à leurs qualités supposées : soins, secrétariat ou transmissions. D'autres volontaires, cette fois formées aux États-Unis, sont affectées à la 2^{ème} Division blindée (DB) du général Leclerc, d'abord réticent à les incorporer. Issues du « groupe Rochambeau », fondé à New York en 1943 par Florence Conrad afin de constituer une unité sanitaire féminine d'ambulancières, ces femmes prennent le surnom de « Rochambelles ».

La perception masculine

Au-delà des souffrances physiques et des épreuves vécues par les femmes engagées dans les opérations, c'est la présence même de Corps féminins au

combat qui suscite crainte et méfiance des autorités. Ce n'est pas tant leur « vulnérabilité » qui inquiète le commandement que la proximité inévitable entre personnels masculins et féminins, perçue comme une source potentielle de désordre disciplinaire et moral : « *La présence de ces femmes, d'origine très diverse, trop enclines à considérer la guerre comme du camping, amène des perturbations du point de vue disciplinaire* ». De plus, la figure de la « combattante » est perçue comme une menace pour l'image traditionnelle et conservatrice des femmes. Son rapprochement avec celle de la prostituée nourrit l'imaginaire collectif. Cette inquiétude transparaît dans les discours officiels et dans les règlements. Enfin, les conditions de vie dans les zones de combats achèvent de déconstruire les représentations « habituelles » de la féminité. Nombre de cadres redoutent que les dures réalités du terrain ne compromettent les « qualités » supposées naturelles des femmes : élégance, distinction, retenue et leur place dans la société. Dans ses directives, le général de Lattre de Tassigny rappelle aux femmes de la première armée leur devoir de « décence » tempéré de « coquetterie ». Mais dans les faits, les ambulancières, équipées de paquetages américains conçus pour des hommes, privées d'eau et d'intimité, apparaissent sou-



Volontaires françaises lors du débarquement de Provence, 15 août 1944 (c) SHD

vent « sales et négligées ».

La reconnaissance

En définitive, si la présence des femmes dans les forces françaises suscite des réticences nourries par les représentations traditionnelles de la femme à cette époque, leur engagement se voit pleinement reconnu au moment de la victoire.

Le 9 mai 1945, dans l'ordre du jour N°9, le général de Lattre de Tassigny déclare : « *Les volontaires féminines de la Première Armée française, quelle que fût leur tâche, obscure ou exaltante, ont fait preuve d'un dévouement souriant, d'un zèle sans défaillance, certaines même d'un héroïsme magnifique. Elles peuvent être fières de la part qu'elles ont prise à notre victoire* ».

Lieutenant Morgane Astier
Chargée de recherche
et d'enseignement
Service historique de la Défense



DANS LES LIVRES

L'HONNEUR D'UN COLONEL

par Arnaud Erulin.

Le 13 mai 1978, des rebelles katan-gais s'emparent de la ville de Kolwezi (République démocratique du Congo, ex-Zaïre) capitale de la province du Katanga où résident 1.700 Belges et 400 Français. Le 18 mai à partir de 15 h 20, des long-courriers des compagnies aériennes UTA et Air-France transportant les légionnaires du 2ème Régiment étranger parachutiste (REP), commandé par le colonel Philippe Erulin, décollent de la base de Solenzara (Corse) en direction de Kinshasa (Zaïre). Sur l'aéroport de la capitale du Zaïre, les légionnaires devront embarquer dans quatre C-130 zaïrois et un C-160 Transall français pour être largués sur Kolwezi. L'action est prévue pour le 20 mai au matin. A la suite de la divulgation par les radios et les chaînes de télévision du départ des légionnaires de Calvi et de la transmission au chef des terroristes katangais, via Alger, des plans de vol des avions par des contrôleurs aériens syndiqués français, le largage des parachutistes est avancé au 19 mai à 15 h 30. La mission est une réussite. Elle permet d'éviter le massacre des Européens qui avait été prévu par les Katangais quand ils ont appris l'arrivée des parachutistes. Le 2ème REP obtient un excellent résultat : 247 rebelles tués et 1.000 armes récupérées. Hélas, le régiment compte cinq tués auxquels il faut ajouter les six militaires coopérants assassinés. Selon la Croix-Rouge, entre le 15 et le 17 mai, 864 personnes, dont 87 Européens ont été abattues par les terroristes. Dès le 23 mai, le colonel Erulin est l'objet d'une campagne de dénigrement organisée



par le Parti communiste français qui l'accuse de tortures pendant la guerre d'Algérie. L'écrivain Jean Lartéguy écrira : « *Kolwezi, ce fut le coup d'arrêt à l'expansion triomphale des Russes. Ils ne cachèrent pas leur aigreur. Ils le firent savoir en France, place du Colonel-Fabien où l'on cherche comment discréditer les coupables de ce sacrilège.* » Le ministère de la Défense empêche Philippe Erulin de répondre aux accu-

sations et décide d'exclure le 2ème REP du défilé du 14 juillet 1978. Le 29 septembre 1979, Philippe Erulin meurt d'une rupture d'anévrisme. La famille du colonel attaquera systématiquement tous les journaux accusant leur mari ou père de tortures. *Libération* et *Actuel* seront condamnés. Le seul hommage qui sera rendu au colonel Erulin sera le nom donné à un couloir de l'EMAT. En revanche, Maurice Audin « logisticien » du Parti communiste algérien engagé dans la lutte armée contre la France, et qui fut arrêté par le lieutenant Erulin lors de la bataille d'Alger, a une place à Paris. Le général Marcel Bigéard écrit : « *Il me semble que le pouvoir politique est lourdement responsable. En nous envoyant dans Alger, il savait exactement ce qui se passerait (...) Mais à droite comme à gauche, on n'assume pas ce qui s'est passé en Algérie. Le silence assourdissant de ces quarante dernières années vient aussi de là, il est bon de le rappeler.* »

Marc Beauvois

« *L'honneur d'un colonel – de l'Algérie à Kolwezi* »
Éditions Pierre de Tailiac, 344 pages, 22,90 €



BÉRET VERT

par le commandant Philippe Kieffer

Philippe Kieffer né en 1899, à Port-au-Prince, mène une carrière de banquier jusqu'à son engagement dans le Marine en 1939. En juillet 1940, il rallie la France Libre. En accord avec Lord Mountbatten, il entreprend de créer une unité commando. Philippe Kieffer et ses hommes sont formés et instruits à l'Ecole des commandos d'Achnacarry. Entre 1942 et 1944, les « Bérêts verts » mèneront des raids secrets sur les côtes européennes. Sur les 3.000 Français qui participent au débarquement du 6 juin 1944, seuls 177 Bérêts verts poseront le pied sur le sol normand.

Le 1er novembre 1944, ils participent à l'attaque de l'île de Walcheren aux Pays-Bas. Cette édition par rapport à celle de 1948 est complétée par une présentation et une annotation de Benjamin Massieu. Elle comprend dans sa postface III un histo-



rique des Bérêts verts depuis 1945. En particulier, il décrit l'action des Bérêts verts pour la libération des otages du voilier *Le-Ponant* en 2008.

M.B

« *Béret vert – 6 juin 1944* » le commandant
Philippe Kieffer raconte le débarquement,
Éditions Pierre de Taillac, 344 pages, 19,90 €

FORCES SPÉCIALES LES GUERRIERS DU 10

par Nicolas S. « Stan » - JC Sanchez

Le Commando parachutiste de l'air N°10 (CPA 10) est une unité des forces spéciales de l'Armée de l'Air et de l'Espace qui appartient au Commandement des opérations spéciales.

L'auteur a passé dix-neuf ans au sein du CPA 10 où il a assumé les fonctions de chef de groupe action et de chef de mission.

Son parcours est décrit en dix chapitres sur la formation et l'entraînement, la capture des terroristes et des criminels de guerre, la libération d'otages, le sauvetage et l'évacuation de citoyens français en zone de crise. Chaque chapitre présente une mission différente.

M.B



« *Forces spéciales – Les guerriers du 10* »
Nicolas S. « Stan » - JC Sanchez,
Mareuil Éditions, 192 pages, 27 €.



Résistance PTT

Le mouvement « Résistance PTT » est titulaire du grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, de la croix de Guerre 1939-1945 avec palme et de la médaille de la Résistance.

Au cours de l'année 1941, le réseau de résistance « Action PTT » est créé. En 1942, il change de nom et devient « État-major PTT » (EMPTT) plus connu sous le terme de « Résistance PTT ». L'EMPTT sera reconnu comme unité combattante du 1er juillet 1943 au 30 septembre 1944.

L'administration des PTT

En 1576, par un édit, Henri III met à disposition des particuliers la Poste aux lettres. Son développement est rapide. Par un décret du 9 avril 1793, la Convention crée l'administration des Postes en réunissant la Poste aux lettres, les Messageries et la Poste aux chevaux. Le service est assuré par des agents recrutés et nommés par l'État. La loi des 3 et 10 juin 1829 impose un service dans toutes les communes et celle du 21 juin 1832 la distribution quotidienne. En 1848, le



Série de timbres sur la Résistance PTT.
Robert KELLER

timbre-poste est créé. En 1879 un ministre des Postes et Télégraphes est nommé. En 1923, les PTT deviennent un service industriel et commercial. En 1941, le comportement héroïques de ses agents au cours de la bataille de France fut récompensé par une citation à l'ordre de l'armée par le secrétaire d'État à la guerre, le général Huntziger : « L'Administration des

Postes, Télégraphes et Téléphones, bien qu'amputée de 40.000 de ses agents les plus actifs, mobilisés aux armées, a, grâce à son organisation technique moderne et grâce à l'esprit de devoir et d'abnégation de son personnel, su faire face à l'énorme augmentation du trafic due aux hostilités et à l'importance considérable des transmissions télégraphiques et téléphoniques résultant des opérations. Au cours de la bataille du 10 mai au 25 juin 1940, a constamment prêté un concours total au commandement pour la réfection des artères électriques, sans cesse détruites par le feu de l'ennemi et pour l'exploitation du réseau dans des conditions particulièrement périlleuses. A perdu près de 400 agents civils tués, disparus ou blessés grièvement à leur poste. »

L'EMPTT

Dès juin 1940, les agents de l'Administration des postes, téléphones et télégraphes mènent des actions solitaires de résistance. Un trafic clandestin se met en place pour faire passer en fraude la ligne de démarcation aux lettres, colis et prisonniers évadés. Les différentes organisations de résistance s'ignorent. En 1942, sous l'impulsion du colonel Combaux, un groupe de fonctionnaires et d'agents



Tenue de tradition et drapeau de l'ESA.



Résistance PTT

des PTT du service des lignes souterraines à grande distance, sous l'autorité de Robert Keller, installe une dérivation sur les lignes téléphoniques Paris-Metz et Paris Strasbourg pour écouter les communications téléphoniques des forces armées allemandes. Ce réseau était surnommé par les Alliés « la Source K ». L'ingénieur Robert Keller est en effet le seul capable de réaliser la dérivation sur les câbles en déjouant la surveillance des Allemands. La dérivation est installée en une seule nuit. Un pavillon est loué à Livry-Gargan et un autre à Noisy-le-Grand pour installer les tables d'écoutes utilisées par des germanophones. Les informations sont transmises au Haut-Commandement allié. Le colonel Combaut déclare en 1946: « Il n'y avait qu'à pêcher dans le flot pour voir surgir des renseignements d'une valeur incomparable sur les unités, leur stationnement, leurs effectifs, leurs armements, la composition nominative des Etats-majors ». A la suite d'une dénonciation, Keller et ses équipiers Matheron, Guillou, Grimpel et Lobreau sont arrêtés et sont déportés. Seul Lobreau survivra. Robert Keller est mort du typhus en avril 1945 à Bergen Belsen. Le colonel Combaut évite l'arrestation et rejoint Londres où il participe à l'élaboration du plan « Violet », dont l'objectif est la destruction des lignes téléphoniques le jour du Débarquement. En 1941, «Ac-



Série de timbres sur la Résistance PTT.
Simone MICHEL-LEVY

tion PTT » est créé pour coordonner l'action des agents des PTT. Ernest Pruvost, Maurice Horvais et Simone Michel-Lévy en sont la cheville ouvrière. Les activités du réseau sont diverses : liaison avec les services de renseignements des FFL, transport d'armes, lutte contre le STO, établissements de faux papiers, etc. A la suite d'une dénonciation, Simone Michel-Lévy est arrêtée le 5 novembre 1943 et déportée. Elle arrive à Ravensbrück le 3 février 1944. En avril, elle est envoyée au camp de Flossenbürg (Tchécoslovaquie) pour travailler dans une usine de fabrication de munitions. Avec l'aide deux autres déportées, elle sabote et détruit une presse. Le 13 avril 1945, elles sont condamnées à mort et pendues. Simone Michel-Lévy fait partie des six femmes compagnons de la Libération (dont quatre à titre posthume). Les 6 et 7 juin 1944, la presque totalité des destructions prévues au plan « Violet »

sont réalisées par des agents membres de l'EMPTT. Le 25 octobre 1946, par décret, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée au Réseau « Résistance PTT. » Le 16 octobre 1946, il est cité à l'ordre de l'armée : « *Magnifique mouvement qui a groupé plus de 10.000 membres du Corps des fonctionnaires et des agents des Postes, Télégraphes, Téléphones. Dès 1940, a commencé à militer dans la clandestinité, aidant au transport de documents et à la diffusion d'ordres, plus particulièrement à l'aide de postes-émetteurs. A par la suite travaillé en liaison avec les services de renseignements, luttant contre les mouvements à caractère pro-allemand, et contribuant largement au bon fonctionnement des liaisons sur l'ensemble du territoire. Dès les premières heures de la Libération, a pris une part prépondérante à la destruction des moyens de transmission de l'ennemi, tout en protégeant avec succès les installations nécessaires aux forces alliées. A payé un lourd tribut dans la lutte menée contre l'envahisseur : près de 800 tués, 1.500 déportés.* » Cette citation comporte l'attribution de la croix de Guerre avec palme. Elle ne sera pas publiée au *Journal officiel de la République française*. La médaille de la Résistance est attribuée à « Résistance PTT » par décret du 13 juillet 1945.

Marc Beauvois



L'INSP, Grande École et nouveau membre de l'ANCGVM

Parmi les Grandes Écoles civiles, l'Institut national du service public (INSP), successeur de l'École nationale d'administration (ENA), vient de rejoindre dix Grandes Écoles décorées déjà membres de l'ANCGVM : Arts et Métiers, Supélec, Centrale, Mines de Paris, Mines de Saint-Etienne, Mines de Nancy, Chartes, Ponts et Chaussées, AgroParisTech et HEC.

En effet, créée en 1945 après une première expérience sous la Deuxième République et installée à

Strasbourg et Paris, l'ENA est affectataire à Paris des locaux de l'École nationale de la France d'Outre-Mer (ENFOM), avenue de l'Observatoire. L'ENFOM a été fondée en 1889 pour former les cadres de l'Empire colonial. Celle-ci est devenue l'Institut international d'administration publique, qui a lui-même été intégré à l'ENA en 2002.

L'INSP est donc le gardien de sa mémoire. L'ENFOM est détentrice de la croix de Guerre 1914/1918 et de la

croix de Guerre des théâtres d'opérations extérieurs (TOE). Seule parmi les grandes écoles à détenir cette croix de Guerre des TOE, elle a la particularité de voir inscrite sous le Dôme des Invalides la liste de ses 135 morts pour la France et de ses 160 morts en service commandé.

Trois ans après le colloque sur les Grandes Écoles décorées du 30 juin 2022 qui s'est tenu dans le bâtiment de l'avenue de l'Observatoire, une réunion a eu lieu dans cette même en-



Réunion de l'ANCGVM avec l'INSP le 27 juin 2025 à Paris.

De gauche à droite Christophe Bathélemy, trésorier national adjoint de l'ANCGVM ; Pierre Castillon, Vice-président de l'ANCGVM ; le professeur Ferdinand Melin-Soucramanien, président du conseil d'administration de l'INSP ; Maryvonne Le Brignonen, directrice de l'INSP. (c) INSP



Institut national du service public

ceinte historique pour envisager et définir les axes et les modalités d'initiatives conjoints entre l'INSP et l'ANCGVM. Le président du Conseil d'administration, le professeur Ferdinand Melin-Soucramanien, et la directrice de l'INSP, Maryvonne Le Brignonen, ont reçu à cette fin Pierre Castillon et Christophe Barthélemy, membres du bureau de l'ANCGVM.

L'ANCGVM a présenté les suggestions suivantes :

- localisation du drapeau de l'ENFOM et de ses croix de Guerre puis, si leurs détenteurs en sont d'accord, transfert de la garde de l'emblème et de ces décorations à l'INSP par une cérémonie, de façon qu'ils soient présentés ensuite de manière permanente aux élèves et aux visi-

teurs, comme l'ont fait les Écoles des mines, les Chartes ou l'Agro ;

- organisation de visites au Dôme des Invalides pour les élèves, avec l'appui de l'ANCGVM ;

- réflexion commune sur l'acculturation des élèves aux questions, à l'histoire et à la singularité militaires, étant entendu que la scolarité de l'INSP inclut actuellement trois semaines d'immersion dans les armées, dont une semaine de « classes » à Canjuers, ainsi que quinze heures d'enseignement ;

- association de l'INSP au 70ème anniversaire de la Croix de la valeur militaire en 2026, en souvenir des 40 détenteurs qui sont des anciens de l'ENFOM et des nombreux détenteurs qui figurent parmi les an-

ciens élèves de l'ENA au titre de la Guerre d'Algérie ;

- rédaction d'articles mémoriels dans les revues de l'ANCGVM et des anciens de l'ENA et de l'INSP (éditée par leur association, désormais dénommée « Servir ») : un contact sera pris avec Mme Isabelle Saurat, présidente de Servir ;

- conférences éventuelles devant les élèves ;

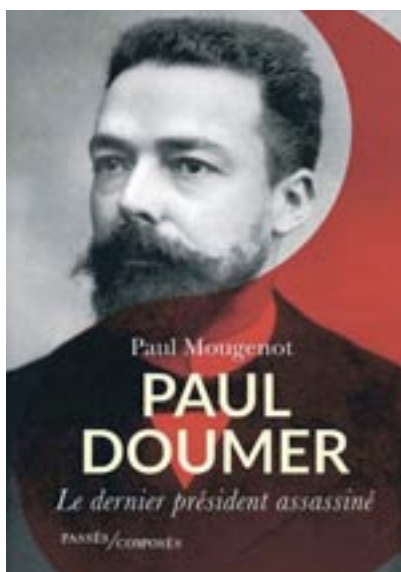
- une vidéo prise en 2022 du conseiller d'État Romée de Bellescize sera transmise à l'INSP pour lui permettre d'évoquer auprès des élèves la mémoire des anciens de l'ENFOM ainsi que le livre de Jean Némo.

**Pierre Castillon
et Christophe Barthélemy**

PAUL DOUMER LE DERNIER PRÉSIDENT ASSASSINÉ

Par Paul Mougenot

Paul Doumer est le dernier président de la République française à avoir été assassiné. Il est abattu de deux balles par un émigré russe, Paul Gorgulov, le 6 mai 1932. Son assassin est condamné à mort et guillotiné en public le 14 septembre 1932. Avant



d'être élu président de la République, Paul Doumer a été député du départe-

ment de l'Aisne de 1888 à 1910, puis sénateur de Corse en 1912 et président du Sénat. Il sera aussi ministre d'État, ministre des Finances. Au cours de la première guerre mondiale, quatre de ses cinq fils meurent au champ d'honneur.

Marc Beauvois

« *Paul Doumer – Le dernier président assassiné* »
par Paul Mougenot,
Passés/Composés, 270 pages,
21 €



GORCY (Meurthe-et-Moselle)

Croix de Guerre 1914-1918 avec palme

Gorcy est une commune de la Meurthe-et-Moselle située à la frontière franco-belge et proche de la frontière luxembourgeoise. La capitale du Duché du Luxembourg est à 35 km. Rossignol, commune belge où eut lieu une terrible défaite française en 1914, se trouve à 30 km au Nord-Ouest de Gorcy.



Création de l'usine

Le 24 novembre 1812, Jean-François Labbé achète une ferme à Gorcy. En 1832, son fils Jean-Joseph, notaire à Metz, a étudié les travaux du scientifique suédois Swedemborg sur la fabrication du fer. Il achète des parcelles riches en minerais à proximité de Saint-Pancré et proche des forêts de Buzenol et d'Etalle.

La même année, le premier haut fourneau est construit. En 1834, il fournit 5 tonnes de fonte par jour. Le 27 juillet 1840, Jean-Joseph Labbé obtient l'autorisation d'extraire annuellement 750.000 tonnes de minerai de fer dans les gisements de Saint-Pancré au profit des forges de Gorcy. En 1844, elles obtiennent une concession sur une parcelle de 65 hectares dans le secteur du Coulmy et de Romain. De 1846 à 1848, deux nouveaux hauts fourneaux, un laminoir et des fours à puddler sont construits. En 1871, à la suite de la guerre de 1870, l'usine

doit être reconstruite. Le département de la Moselle est annexé par l'Allemagne. Gorcy est située dans le canton mosellan de Longwy. Jean-Joseph Labbé se bat pour éviter l'annexion. Son combat est victorieux. Adolphe-Thiers réussira à arracher aux Allemands que le bassin de Longwy reste dans le giron de la France. En 1875, l'impossibilité de réaliser un tunnel, pour des raisons géographiques et militaires, entre Gorcy et le réseau ferroviaire français, impose la création d'une ligne de chemin de fer entre Gorcy et Signeulx en Belgique. Après 17 km en territoire belge, la ligne est raccordée au réseau français à Ecouvieux. C'est le seul cas français d'une usine importante exclusivement raccordée à un réseau ferré étranger.

En 1894, Paul Labbé, petit-fils de Jean-Joseph, prend la direction de l'usine. En 1914, il est rappelé en tant que capitaine d'artillerie de ré-

serve. Entre 1914-1918, l'usine est démantelée. Les Allemands emportent les machines et les équipements. Les bâtiments sont systématiquement détruits.

Première guerre mondiale

D'août à octobre 1914, une guerre de mouvements est enclenchée par les belligérants. La France attaque en Lorraine avec pour objectif de reconquérir l'Alsace et le département de la Moselle. L'Allemagne met en œuvre le plan Schlieffen qui prévoit l'invasion du Luxembourg et de la Belgique. Le front s'étend sur 450 km. Le 21 août 1914, le général Joseph Joffre, commandant en chef de l'armée, déclenche une offensive dans les Ardennes belges pour attaquer de flanc l'armée allemande lors de sa traversée de la Belgique.

Le 22 août, 27.000 militaires français sont tués. C'est la journée la plus meurtrière de toute l'histoire de l'armée française. Au cours de la bataille de Rossignol (Belgique), 7.000 hommes sont tués. Le 24 août, la 1ère Brigade d'infanterie coloniale (1er et 2ème Régiments d'infanterie coloniale), appartenant à la 3ème Division d'infanterie coloniale, ne disposent plus que de 400 hommes en état de combattre sur 6.800 qui la composait le 22 août au matin. A partir du



GORCY (Meurthe-et-Moselle)

23 août, l'Armée française bat en retraite. La bataille de la Marne du 5 au 12 septembre 1914 bloque l'avancée de l'armée allemande. Il s'ensuivra la bataille dénommée « la course à la mer ». Chaque ennemi essaye de surprendre l'autre par l'Ouest dans une série de mouvements enveloppants. Cette guerre de mouvements d'août à novembre 1914 est extrêmement meurtrière pour l'armée française. Durant cette période, elle perdra 100.000 tués par mois.

A Gorcey, la bataille est aussi particulièrement meurtrière.

Le 22 août entre 5 h 00 à 10 h 00, 2.000 militaires français sont tués. Ils appartiennent à la 9^{ème} Division d'infanterie dépendant du 5^{ème} corps d'armée. Ils sont enterrés dans le cimetière militaire de Gorcey. Le Lieutenant Germain Foch, fils du maréchal, y repose. Son père, Ferdinand Foch voulut qu'il reposât au milieu de ses

camarades de combat. Le 22 août 1922, dans le cimetière, un monument sur lequel sont inscrits les noms des morts au champ d'honneur est inauguré par le maréchal Foch. A l'issue de cette période de combats le front se stabilise.

Le département des Ardennes est occupé à 100 %, celui du Nord à 70 %, l'Aisne à 55 %, la Meuse à 30 %, la Meurthe-et-Moselle à 25 %, le Pas-de-Calais à 25 %, la Somme à 16 %, la Marne à 12% les Vosges à 4,8 % soit 3,7 % de la superficie du territoire français regroupant 8,2 % de la population totale.

Dès qu'ils occupent les territoires français et belges, les Allemands se livrent à une véritable barbarie. En Belgique, du 5 au 26 août, plus de 5.000 civils sont tués dont 674 à Dinant. En France, sur la période du 20 au 26 août, une commission d'enquête a dressé un triste bilan dans cent com-

munes de l'Est de la France : 4.600 personnes fusillées ou massacrées et 7.000 immeubles incendiés.

A Gorcey, huit personnes civiles sont massacrées à l'arme blanche.

Les Allemands déportent vers l'Allemagne 14.000 Belges et 10.000 Français. Des Gorceyennes sont déportées en Prusse Orientale pour travailler aux champs et dans les usines. Entre novembre 1916 et janvier 1918, l'Allemagne prend des otages pour faire pression sur le gouvernement français. Les femmes sont envoyées au camp de Holzminden situé à l'Ouest de Brunswick. Le camp comporte une centaine de baraquements entourés par une enceinte dominée par des miradors. A leur retour, les déportées révéleront les dures conditions d'incarcération : manque d'hygiène, appel sous la pluie, sous-alimentation etc. Mme Paul Labbé est déportée, comme otage, le 11 janvier 1918 au camp de Holzminden. Le maire de Gorcey et Roland Labbé, fils de Paul, alors âgé de 18 ans, sont incarcérés à la prison de Longwy.

Le 20 septembre 1920, Gorcey reçoit la croix de Guerre 1914-1918 avec une citation à l'ordre de l'armée : « *Bombardée et incendiée en 1914, a eu plusieurs de ses habitants inoffensifs assassinés par les Allemands. Par son héroïque sacrifice et ses deuils, a droit à la reconnaissance du pays.* »

Marc Beauvois



Les usines de Gorcey.



1er Régiment de hussards parachutistes

*Le 1er Régiment de hussards parachutistes,
est titulaire des croix de Guerre 1914-1918 et 1939-1945 et de celle de la Valeur militaire.*

Son histoire tricentenaire remonte au régiment de Hussards créé en 1720 par le comte Ladislas de Bercheny, patriote hongrois, au service de la France.

Son insigne comprend le blason du fondateur. Ce régiment s'est distingué à cheval dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, en Espagne, en Algérie, et en Syrie, puis en 1854 en Crimée, en 1870 à Sedan, en 1914-1918 en Lorraine (participant à la bataille de la trouée des Charmes) et à Verdun, en 1939-1945 en Belgique, puis dans la Résistance et la Libération. Dès 1946, il devient une unité parachutiste engagée en Indochine, en Algérie, dans la guerre du Golfe puis en opérations extérieures.

Le 1er Régiment de hussards parachutistes (RHP) est désormais basé à Tarbes, unique régiment blindé de la 11ème Brigade parachutiste. Ses missions sont l'intervention blindée, le combat antichars et la recherche de renseignements. Très active, l'Amicale de ses anciens comprend plus de 800 membres.

Les guerres depuis 1945

Il y a toujours une unité du 1er RHP en intervention quelque part dans le



monde. De 1948 à 1950, un escadron a été intégré au 1er Régiment de chasseurs parachutistes au Tonkin.

Au Maroc, en 1956, il participe à la guerre du Rif.

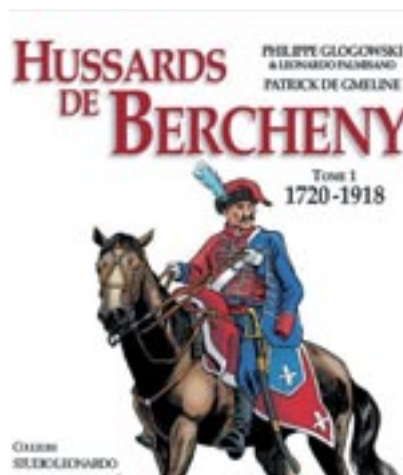
En Algérie, basé dans le Constantinois de 1956 à 1961, il intervient dans les secteurs de Philippeville, Djidjelli, El-Milia, Bir el Ater, Boufarik, Biskra et Batna. Le régiment participe aux opérations « Jumelles », « Etincelles », puis est rembarqué en 1961 pour

Mourmelon et Sedan avant d'aboutir au quartier Larrey de Tarbes.

De 1971 à 1974, il devient régiment interarmes (arme blindée cavalerie, génie, artillerie), puis le régiment devient le régiment blindé de la 11ème Division, puis de la 11ème brigade parachutiste, s'entraînant à Ger, La Courtine, Larzac, Barèges, Montlouis, Caylus, Canjuers, Castelsarrasin.

Les Opérations Extérieures

Le 1er RHP est engagé, dans les années 1970, au Liban (Finul) et au Tchad (Tacaud) ; dans les années 1980, au Liban (Diodon) et au Tchad (Manta, Epervier) ; dans les années 1990, dans la Guerre du Golfe en Irak (Daguet), au Rwanda (Turquoise), en Bosnie (FORPRONU et IFOR), au Tchad, en Centrafrique et en Macédoine (Trident). Il intervient, dans les années 2000, au Sénégal, en Côte d'Ivoire (Licorne), au Kosovo (Trident), en Afghanistan (Pamir), au Congo (Artemis) et au Tchad (Epervier, EUFOR). Il participe, dans les années 2010, à l'EUFOR, au Sahel (Barkhane), à Djibouti, au Sénégal, en Guyane, au Kosovo, en Afghanistan, en Côte d'Ivoire (Licorne), au Mali (Serval), et en Centrafrique





1er Régiment de hussards parachutistes

(Sangaris). Dans les années 2020, il intervient en Côte d'Ivoire, au Bénin, en Centrafrique, au Mali, au Tchad (Barkhane), au Liban, à Djibouti, en Bosnie (Althea) et en Roumanie (Aigle). Succédant aux chevaux, ses « montures » ont évolué dans le temps. Les Brenn Carrier, Chaffee, AMM 8, Ferret, Jeep ont été remplacés par les blindés AML, VBL, AMX 10 RCR, ERC 90 Sagaie, VLTT P4, VBMR Serval et Grizzly. Quant à ses avions de largage, ils ont évolué depuis les JU 52, Dakota C47 et Nord 2501, vers les Transall C-160, Hercules C-130 et les A 400 M.

Les décorations

Le 1er RHP est titulaire de la croix de Guerre 1914-1918 avec étoile de vermeil, de la croix de Guerre 1939-1945 avec palme et de croix de la Va-

leur Militaire (2 palmes en Afghanistan, 1 palme au Sahel, 1 étoile d'argent au Mali (Serval et Barkhane), 1 étoile de vermeil pour l'opération Sangaris en République Centrafricaine et enfin de la fourragère de la Valeur militaire en Afghanistan. L'étendard du 1er RHP porte les inscriptions : Valmy

1792 ; Jemmapes 1792 ; Castiglione 1796 ; Eylau 1807 ; Sébastopol 1855 ; La Mortagne 1914 ; La Serre 1918 ; AFN 1952-1962.

Pierre Castillon, amicaliste du 1er RHP



Béret parachutiste et sa « hongroise ».



Défilé du 1er RHP.



Chasseur de mines tripartite *Aigle*

Le chasseur de mines tripartite Aigle est l'héritier des traditions du contre-torpilleur Aigle titulaire de la croix de Guerre 1939-1945 avec une palme.

Le chasseur de mines type tripartite (CMT) est issu d'une coopération entre la France, la Belgique et les Pays-Bas. Entre 1981 et 1989, le CMT a été construit à 38 exemplaires. La France a commandé 11 exemplaires, la Belgique 10 et les Pays-Bas 15. La Belgique a revendu à la France 3 exemplaires. Le Pakistan a équipé 2 coques qu'il a acheté aux chantiers navals de Lorient. La France a revendu 1 CMT au Pakistan. La Bulgarie et le Pakistan ont acheté 1 exemplaire à la Belgique. Les Pays-Bas ont revendu 2 exemplaires à l'Indonésie et 5 à la Lettonie.

Chasseur de mines tripartite

Le CMT a une longueur de 51,50 m pour une largeur de 8,90 m et tirant d'eau de 3,80 m. Il dispose d'un équipage de 49 hommes. Son armement est composé d'un canon de 20 mm et de deux mitrailleuses de 12,7 mm. Sa coque est réalisée en composite verre/résine polyester pour réduire sa signature magnétique. Les turbines de propulsion sont installées au-dessus de ligne de flottaison pour améliorer sa discrétion acoustique.

La destruction des mines est réalisée soit par les six plongeurs-démineurs



embarqués soit par l'utilisation des deux « poissons auto-propulsés » (PAP). Le PAP mesure 2,70 de long et 1,10 m de large. Il pèse 700 kg. Il est propulsé par deux moteurs électriques et télécommandé par fil. Il peut s'éloigner jusqu'à 600 m du CMT à la vitesse de 6 nœuds et plonger jusqu'à 80 m. Il est équipé d'un projecteur et d'une caméra de télévision qui transmet l'image de la mine à bord du bâtiment. Il peut déposer une charge explosive de 130 kg à proximité de la mine.

Après que les deux PAP soient remontés à bord du CMT, la mise à feu est commandée à distance ou déclenchée par le lancement d'une grenade contre les nageurs de combat. Les PAP sont aussi équipés de cisailles pour couper les câbles des mines à orin. La

Marine dispose de 35 PAP. Le PAP a été construit à 500 exemplaires. Il est utilisé par 20 Marines étrangères. La Marine nationale estime que 700.000 mines ont été larguées le long du littoral français pendant la seconde guerre mondiale. Environ 1.500 engins sont neutralisés chaque année depuis 1945. Après la guerre du Golfe (1991), la coalition internationale a détruit dans le Golfe persique 1.240 mines, dont 530 le furent par des bâtiments français.

Le contre-torpilleur

En 1940, la Marine nationale dispose de 32 contre-torpilleurs de la classe des 2.400 t : 6 *Jaguar*, 6 *Guépard*, 4 *Aigle*, 2 *Milan*, 6 *Vauquelin*, 6 *Fantasque* et 2 *Mogador*. La France est la seule puissance navale à disposer de navires de ce tonnage. Hors l'Italie et le Japon qui, en 1927, lancent la construction de quelques destroyers de 2.000 t, les Marines étrangères préfèrent privilégier la construction de torpilleurs de 1.500 à 1.700 t. Sur ces 32 contre-torpilleurs 18 se sabordent à Toulon le 27 novembre 1942.

Les contre-torpilleurs de la classe *Aigle* mesurent 128,50 m de longueur et



Chasseur de mines tripartite *Aigle*

11,84 m de largeur. Leur déplacement est de 2.660 tonnes. L'équipage comprend 227 hommes. L'armement est composé de 5 canons de 138 mm modèle 1927, 4 canons de 37 mm de défense contre avion, 2 affûts double de mitrailleuses de 13,2 mm, 2 grenadeurs anti-sous-marins et 2 plates-formes triples de tubes lance-torpilles de 550 mm. L'*Aigle* est lancé le 19 février 1931. Le marché pour sa construction, dont le montant est de 46.705.000 F, est notifié à la Société des Ateliers et Chantiers de France.

Le 3 septembre 1939, jour de l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne, l'*Aigle* est en travaux à l'arsenal de Sidi-Abdallah (Tunisie). Il reprend la mer le 19 octobre.

Le 6 novembre, il protège les navires qui transportent, d'Alger à Marseille, 5.600 hommes de la 87^{ème} Division

d'Infanterie d'Afrique. Du 14 au 20 novembre il escorte les croiseurs *Lorraine*, *Marseillaise* et *Jean-de-Vienne* qui transfèrent l'or de la Banque de France au Canada. Le 20 janvier 1940, il appareille de Toulon avec le croiseur *Tourville* et le contre-torpilleur *Vauban*. Les trois bâtiments emportent 57 t d'or en 1.145 caisses valant 2.644 millions de francs destinés à la Turquie. Du 10 au 15 mars, il participe à l'escorte des croiseurs *Algérie* et *Bretagne* qui emportent une partie de l'or de la Banque de France à Halifax (Canada). A la suite de l'entrée en guerre de l'Italie contre la France et du bombardement de la base navale française de Bizerte (Tunisie), l'État-major français décide de bombarder les bases italiennes de Gênes et Vado. Le 13 juin à 16 h 30, la 3^{ème} Escadre du vice-amiral Duplat appareille de

Toulon et prend la direction de l'Italie. Le bombardement des bases italiennes a lieu le 14 juin de 4 h 26 à 4 h 40. Les croiseurs français ont tiré 500 obus de 203 mm et 300 de 90 mm et 100 mm. Les contre-torpilleurs ont tiré 800 obus de 138 mm. L'escadre française rentre à Toulon le 14 juin à 12 h. Un tiers des obus sont tombés à la mer. Le résultat de ces bombardements est faible. Les pertes italiennes s'élèvent à 9 morts civils et 34 blessés. Un dépôt de mazout et quelques maisons et immeubles industriels sont détruits.

Le 10 juillet 1940, la 3^{ème} Escadre est citée à l'ordre de l'armée de mer : « *La 3^{ème} Escadre composée des bâtiments suivants : Algérie, Foch, Duplex, Colbert, Vauban, Lion, Aigle, Guépard, Valmy, Verdun, Tartu, Chevalier Paul, Cassard, Vautour, Albatros. Sous le commandement du Vice-Amiral Duplat (E.A.H.) a magnifiquement exécuté une mission, de bombardement contre la terre sous le feu des batteries côtières et les attaques des vedettes rapides ennemies.* »

Après l'entrée en vigueur de l'armistice du 25 juin à 0 h 35, l'*Aigle* est mis en gardiennage à Toulon puis sabordé le 27 novembre 1942.



Le bâtiment-école Tigre.

Marc Beauvois



Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2025

L'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2025 a été réalisée dans une ambiance très amicale, avec les votes de 8 adhérents présents qui ont également partagé les votes de 9 pouvoirs. Sur 23 adhérents de la section des Graves, 17 votes ont été exprimés. Malgré des réponses de participations possibles reçues, les 6 autres adhérents et quelques conjoints ne se sont finalement pas déplacés. Des invitations à des présidents d'associations locales dans le domaine des anciens combattants avaient été rédigées et les présidents de la section ANCGVM de Bordeaux et des 2 rives et celui des camarades de combat étaient présents. De même les représentants de la ville de Pessac et le député de la circonscription ont été approchés. Le désistement au dernier moment du député a entraîné l'absence du ou des représentants de la ville. Annette Gyre n'a pas pu assister à l'assemblée générale exceptionnelle (AGE). Je remercie vivement les personnes présentes qui ont animé les débats : Jean-Noël Cuminal, Jean-Claude Dambiel, Noël Gahinet, Eric Julien, André Pallaruelo, Jean-Pol Puisné et Jérôme Serreau, ainsi que les émetteurs de pouvoir Jacques Brau, Didier Cazimajou, Gérard Chauveau, Dominique Faubet, Jean-Claude Ferriès, Annette Gyre, Marcel Mascetti, Jean-Philippe Nadeau et Daniel Rivet pour leur confiance don-

née aux adhérents présents à l'AGE. Après un moment de pensées amicales pour notre ami Daniel Gyre, les échanges après que chacun se soit présenté, ont porté sur l'organisation générale qui sera mise en œuvre et notamment l'élection des membres du bureau. Pour trois postes à assurer, il y avait trois candidats que nous remercions pour leur volonté à conserver la section ANCGVM des Graves active qui, bien sûr et à l'unanimité, ont été retenus. Après étude de leur part sur les affectations de poste, leur choix est le suivant : le président Éric Julien ; le délégué national Jean-Luc Gerber ; le secrétaire général Jean-Noël Cuminal ; le trésorier Jérôme Serreau. Jean-Luc Gerber reste délégué missionné par le Conseil d'administration national et élu vérificateur aux

comptes de la section pour un an. En souvenir et pour respecter l'idée de Daniel Gyre, il fera une conférence à chaque assemblée générale. La dernière de Daniel a porté sur la guerre du Golfe (Irak, 1991) à laquelle il avait participé. Jean-Luc Gerber a donc choisi d'informer les participants de l'assemblée sur l'opération extérieure au Tchad, à laquelle j'ai participé au titre de la coopération en qualité de personnel navigant sur les avions de l'escadrille tchadienne et en support de l'opération « Tacaud » (1978-1980). Pour clôturer cette assemblée d'une manière festive, un apéritif dinatoire a attendu les personnes présentes, créant des échanges plus généraux entre la charcuterie et le fromage.

Éric Julien,
président



De gauche à droite : le président Éric Julien, le trésorier Jérôme Serreau et le secrétaire Jean-Noël Cuminal.



« Les champions sportifs décorés de la croix de guerre » Sous la direction de Michel Merckel



Bon de commande

Pour commander le livre, merci de bien vouloir remplir ce bulletin et joindre votre règlement par chèque à l'ordre de : « ANCGVM », à Hôtel des Invalides - 129 rue de Grenelle 75007 PARIS
(Une commande par téléphone ainsi qu'un virement bancaire est bien sur possible, nous contacter.)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse courriel : _____ @ _____

Téléphone : _____

Je souhaite commander : exemplaire (s) du livre :

« Les champions sportifs décorés de la croix de guerre » Sous la direction de Michel Merckel

au prix de **15 euros** par exemplaire (s)
(Frais de port : rajouter 2 € pour un exemplaire ou 16% au prix de tous les exemplaires commandés)

Total livres : €

Port : €

Total TTC : €



ASSOCIATION NATIONALE des CROIX DE GUERRE et de la VALEUR MILITAIRE
Fondée en 1919 - Loi du 1^{er} juillet 1901 – Reconnue d'utilité publique (Décret du 22 avril 1963)

« Lorsque l'on parle de courage et de grandeur, c'est vers les Croix de Guerre que se tournent les regards. »
(Alphonse JAIN, Maréchal de France)

Formulaire d'adhésion Membre titulaire

NOM (en majuscule) : Prénoms :
Né(e) le : à : Dépt. ou pays :
Civilité ou grade : Nationalité :
Adresse :
Code Postal : Ville : Pays :
Téléphone fixe : Mobile :
Courriel :

Armée d'appartenance : Terre Air Mer Gendarmerie

Carte du combattant : n° : Délivrée le : .../.../..... Par :

Citations à l'Ordre :

- Croix de guerre 1939-1945 : Ordre : Date :
- Croix de guerre des TOE : Ordre : Date :
- Croix de la valeur militaire : Ordre : Date :
- Médaille d'honneur de la gendarmerie nationale avec citation :
Ordre : Date :
- Médaille d'or de la défense nationale pour citation sans croix :
Ordre : Date :

Ordres nationaux et Médaille militaire :

- Légion d'honneur : Grade : Date :
- Médaille militaire : Date :
- Ordre national du Mérite : Grade : Date :

Autres décorations militaires ou civiles, françaises ou étrangères :

.....
.....

Qualité	Cotisation (1)	Annuelle (2)	Don (2)	Total
Membre titulaire	de Base	30 €	*	=
	Soutien	de 50 à 99 €	*	=
	Bienfaisance	100 € et plus	*	=

(1) Abonnement revue « Croix de guerre et Valeur militaire » inclus.

(2) Délivrance d'un reçu permettant éventuellement de déduire 66 % de la cotisation et des dons.

Merci de bien vouloir adresser ce bulletin accompagné de votre règlement à l'Ordre de l'ANCGVM.

Fait à le .../.../..... Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 29 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Siège social : Hôtel National des Invalides - 129, rue de Grenelle - 75007 PARIS
Tél : 01 44 42 38 47 - Courriel : ancgvm@sfr.fr - SIRET 311 853 063 000 23
Site internet : www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr
Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Groupement n°31

CARNET

ADHÉSIONS DEPUIS JUIN 2025

DÉCÈS

Section de l'Ariège

Jean-Paul DUPUIS

Firmin HACHAGUER

Bruno PAXION

Section des Graves

Jean-Claude FERRIES

Claude GUITTON

Section des Graves

Jean-Claude FERRIES

Claude GUITTON

Section de l'Isère

Joseph THORENS

Section de Poitou-Charentes

Guy CHAILLOU

MEMBRES

Section de l'Aude

Thierry BARREAU

Section des Graves

Valentin AUBERT

Section de l'Île-et-Vilaine

Francis DECKER

Section des Landes

Jacky TRUMTEL

Section du Puy-de-Dôme

Gauthier AGUILAR

VILLES



*L'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire
adresse ses sincères condoléances aux familles endeuillées
et les assure de toute son amitié.*

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Six mois après leur parution dans la revue, tous les articles
concernant les villes, les unités militaires, les institutions civiles et militaires
décorées et l'histoire militaire sont accessibles sur le site de l'ANCGM :

www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr
cliquer dans l'onglet « DOCUMENTATION ».

